



## VIE AFFECTIVE ET HANDICAP

Pour une prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap

### Des citoyennes et citoyens réduits à leur situation de handicap

Historiquement, la vie affective et sexuelle des personnes handicapées a été occultée, les religions y ont aidé, la société aussi, organisée autour de l'accompagnement familiale ou en institution n'y a pas facilité l'émancipation de ces personnes. Pour rappel, il n'y a pas si longtemps, les infirmières des hôpitaux et « hospices » étaient des religieuses, elles sont à l'initiative des premières formations de nos « nouvelles » infirmières, encore aujourd'hui, aucune infirmière/infirmier ni médecin n'ont de formations sur ces sujets.

La sexualité des personnes handicapées demeure une réalité qui dérange culturellement. Militer pour une société inclusive, c'est mener des réflexions sociétales et politiques sans tabous, sans à priori sur la sexualité des personnes en situation de handicap. Si un changement de regard global de la société sur les personnes handicapées est nécessaire, une vie relationnelle et affective épanouie passe par l'intégration, une reconnaissance de la société. Qu'il soit question d'éducation, de socialisation et de rencontre, d'exercice de la sexualité, de la parentalité, il s'agit avant tout de considérer la personne en situation de handicap comme un citoyen.

Les personnes en situation de handicap doivent accéder et pouvoir accomplir leur droit à une vie sexuelle. Si, pour l'instant, la société n'est pas débitrice d'une créance pour en garantir l'effectivité, elle doit garantir cette liberté en s'abstenant d'entraver son exercice. Depuis le programme 2017, après un travail sérieux sur un temps long, EELV a abouti à une proposition qui reste d'actualité. Notre position politique est favorable à l'épanouissement des personnes hébergées dans des établissements médico-sociaux et concours à faire évoluer les représentations des parents dans une perspective totalement inclusive notamment.

### Plus qu'un cas médical, la vie affective et sexuelle : moteur d'émancipation

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) rappelle qu'une vie affective et sexuelle épanouie est facteur de bonne santé.

Faire l'amour et le partager est aussi prescriptive de libertés et de bonheurs. Pourtant aujourd'hui, trop de barrières subsistent encore dans l'exercice du droit à une vie affective, sentimentale et sexuelle.

Dans notre société très normative, le corps et son apparence induisent des choix, des comportements, des rejets et des discriminations. Il est urgent d'agir et de concrétiser l'accès au droit à la vie affective et sexuelle.

La personne handicapée est réduite à son handicap et à ses incapacités. Ses potentialités sont niées. La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ne doit pas se voir en fonction des pratiques des personnes valides. Ce sont des pratiques propres à chacun.e, en fonction du handicap, mais aussi, comme pour les personnes valides, en fonction de son histoire et de sa vie. Il existe plusieurs freins pour les personnes en situation de handicap pour avoir accès à une vie sexuelle et à une vie affective.

Pour nombre de personnes en situation de handicap, le corps ne leur appartient pas en propre. Il est manipulé, mobilisé, déplacé, lavé, par d'autres mains qui vont s'occuper du « moi » intime.

La personne handicapée est encore trop souvent perçue comme étant un « objet de soin » et/ou un cas médical, et non pas comme un sujet sensible et sexué ayant une intimité.

Particulièrement en institution, la sexualité lorsqu'elle doit être encadrée et/ou accompagnée pour certaines personnes dont la situation de handicap induit une certaine vulnérabilité, seules les restrictions envisageables pourraient être justifiées par des règles de vie collective proportionnées au but à atteindre. Cela équivaut à dire qu'elles ne doivent en aucun cas priver la personnes de l'exercice de sa sexualité, pourvu qu'elle soit à même d'exprimer son consentement libre et éclairé.

La personne handicapée doit être le premier acteur de sa vie relationnelle, affective et sexuelle, en cela, comme tout citoyen, elle doit avoir accès à une éducation et une vie sexuelle.

L'accessibilité des contenus d'éducation sexuelle, de prévention en matière de santé sexuelle contre les pathologies transmissibles, de socialisation, de rencontre, d'exercice de la sexualité, et d'aide par un accompagnant sexuel, permettront de considérer la personne en situation de handicap comme un être sexué, et comprendre sa sexualité en terme de potentialités émancipatrices plurielles.

Le Comité National d'Ethique a émis plusieurs avis défavorables concernant de futurs statuts d'assistants sexuels pour les personnes en situation de handicap, sans pour autant apporter de réponse à ce besoin. En tant que membre d'une communauté humaine, comment exercer pleinement sa sexualité, vivre sa vie intime, lorsque son corps est inaccessible, lorsqu'il est impossible de sortir de son lit ou d'explorer son propre corps ?

Nous devons permettre l'existence d'un statut permettant l'accompagnement sexuel, considérant que certaines personnes handicapées ne peuvent avoir besoin que d'une aide ponctuelle, ou procurer aux couples la possibilité d'avoir des relations intimes. Nous créerons donc un statut d'accompagnant sexuel, lequel sera complété par une formation spécifique et adéquate. Il nous semble préférable de créer et encadrer ce statut que de

laisser le statu quo actuel, qui livre des personnes vulnérables à des « escorts amateurs » ou des prostitué.e.s qui ne sont pas spécifiquement formé.e.s à cet accompagnement précis.

Il est temps de prendre en compte les personnes handicapées pour qu'elles puissent accéder à une vie affective et sexuelle, dans le cadre d'une stratégie familiale et de santé qui élimine définitivement les discriminations.

## **Les écologistes proposent**

La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ne peut être niée ou volontairement passée sous silence. Nous proposons deux axes politiques principaux : l'éducation à la sexualité et la prévention.

La politique écologiste se veut émancipatrice mais aussi protectrice des personnes les plus vulnérables, en ce sens il sera prévu des dispositions dans les établissements et services d'hébergement et d'accompagnement afin que les personnes concernées puissent exprimer un consentement libre et éclairé, et aient une vie affective et sexuelle qui soit respectée (création de chambres pour couple, « d'espaces d'intimité » etc.). Dans le cadre de cette politique, l'accompagnement et l'aide à la parentalité des personnes en situation de handicap seront développés.

Les écologistes proposeront un débat pour encadrer l'activité d'accompagnement sexuel qui devra être soumise à des formations spécifiques. Cet accompagnement ne sera pas confondu avec la prostitution. Il ne s'agit pas de créer un droit à la sexualité, mais un accès à ceux qui ne peuvent connaître la sexualité autrement, pourvu qu'ils et elles puissent exprimer un consentement « libre et éclairé ».

Les formations des personnels soignants, médecins, et professions paramédicales seront adaptées pour inclure la santé sexuelle comme à la vie sexuelle des personnes en situation de handicap dans leur formation initiale.

Commission Handicap